

Meilleurs voeux 2021 !



SERVICES PUBLICS 6

Entretien avec le Maire et
Hervé Magnolini



TRAVAUX 8

Entretien avec Olivier Tritz,
1^{er} adjoint au maire



ILS FONT JARNY 11

Laura Beaugrand
signe son premier roman



DÉVELOPPEMENT DURABLE 13

Entretien avec D. Wey et J. Grosjean

AGENDA DE JANVIER À MAI 2021

DES MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES PUBLIQUES À JARNY*

(sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire)

JANVIER

DIMANCHE 24 : Jeux de société proposés par l'école Marcel Pagnol à la salle Jean Lurçat à 14h

FÉVRIER

DIMANCHE 7 : brocante de l'Arpège Lorrain à la salle Jean Lurçat à 10h
SAMEDI 20 : repas dansant des Scouts de France à la salle Jean Lurçat à 20h
DIMANCHE 21 : loto de l'USJ Pêche compétition à la salle Jean Lurçat à 14h
SAMEDI 27 : braderie du Secours Populaire Français à la salle Jean Lurçat de 10h à 18h
DIMANCHE 28 : braderie du Secours Populaire Français à la salle Jean Lurçat de 10h à 18h

MARS

SAMEDI 13 : repas dansant de l'USJ Football à la salle Jean Lurçat à 20h
SAMEDI 20 : bourse aux vêtements de l'Amicale du Personnel communal à la salle Jean Lurçat de 10h à 17h
DIMANCHE 21 : loto de l'Amicale du Personnel communal à la salle Jean Lurçat de 14h à 18h

AVRIL

SAMEDI 3 : loto de l'association "Mon école, Mon avenir" à la salle Jean Lurçat à 20h
DIMANCHE 4 : zumba proposée par "Mon école, Mon avenir" à la salle Jean Lurçat à 14h
DIMANCHE 4 : parcours du cœur organisé par le Club cœur et santé de Jarny au Domaine de Moncel de 8h à 14h
SAMEDI 24 : "Une rose, un espoir" au profit de la Ligue contre le cancer, dans les rues de Jarny de 8h à 18h
DIMANCHE 25 : "Une rose, un espoir" au profit de la Ligue contre le cancer, dans les rues de Jarny de 8h à 18h

MAI

SAMEDI 15 : soirée Gold proposée par l'Académie des Arts Martiaux à la salle Jean Lurçat à 20h
SAMEDI 22 : 30^e anniversaire des Jeunes Sapeurs-Pompiers à la salle Jean Lurçat
DIMANCHE 23 : 30^e anniversaire des Jeunes Sapeurs-Pompiers à la salle Jean Lurçat
SAMEDI 29 : repas des Anciens de Droitaumont à la salle Jean Lurçat à 20h.

* Ces informations proviennent des associations elles-mêmes, soit extraites des "fiches associations" adressées annuellement par le service Sport/Loisirs, soit suite aux réservations de la salle Jean Lurçat auprès du service Accueil. La responsabilité de la Mairie n'est donc pas engagée en cas de manque, d'annulation, d'erreur ou de défaut de transmission des informations.

MAIRIE DE JARNY

Place Paul Mennegand ■ BP19 ■ 54801 Jarny cedex
Tél: 03 82 33 14 54
Contact : accueil@jarny.fr

JARNY MAG - n° 35 - Janvier 2021 ■ Directeur de la publication: Jacky Zanardo
Suivi de réalisation: service communication, Ville de Jarny ■ Crédit photo : Ville de Jarny
Conception & réalisation : anagram-ny Imprimé par : Digit'Offset - Marly à 4 200 exemplaires sur papier recyclé

2 AGENDA janvier à mai 2021**3 ÉDITO DU MAIRE****4 SERVICES PUBLICS**

La Ville aux côtés des commerçants jarnysiens

Revenons à une intercommunalité à taille humaine

Étude de revitalisation des centres-bourgs

Entretien avec Jacky Zanardo et Hervé Magnolini sur la création d'un service municipal "Proximité, Sécurité, Citoyenneté"

7 SÉCURITÉ / RÈGLEMENTATION

Arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool

Règlementation concernant les drones
Petit rappel aux propriétaires de chiens

8 TRAVAUX / URBANISME

Entretien avec Olivier Tritz sur les travaux 2020

Projet immobilier rue Jeanne D'Arc
Permanences du conciliateur de justice

Ravalement de façades et aménagement de commerces

Modification simplifiée du PLU

Demande de permis de construire ou déclaration préalable

11 ILS FONT JARNY

Entretien avec Laura Beaugrand sur l'écriture de son premier roman

12 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Aménagement du parc de Moncel
AMAP du Jarnisy

Entretien avec Denis Wey et Joël

Grosjean sur le projet de voies cyclables

14 JEUNESSE / SPORT

Activités Jeunesse

Jarny labellisée Ville Active et Sportive

Bouchons d'amour : un geste solidaire

15 ANIMATION

Panier garni : coupon-réponse à retourner en mairie avant le 29 janvier 2021

16 CULTURE

Les rendez-vous culturels de la Ville
École municipale de musique

19 ÇA S'EST PASSÉ À JARNY

Une parenthèse enchantée
Hommage à Samuel Paty

19 ÉTAT CIVIL**20 ÉVÈNEMENT À VENIR**

Soutien de la Ville au commerce jarnysien

**Jacky Zanardo**

Maire de Jarny

En 2021, nous continuerons à améliorer votre quotidien et votre qualité de vie

Le 20 octobre dernier à Jarny, un hommage collectif a été rendu à Samuel Paty, ce professeur assassiné, victime du terrorisme. À travers cet acte odieux et révoltant que rien ne peut justifier, la liberté d'expression et le principe de laïcité ont, une nouvelle fois, violemment été remis en cause. Attaquer un professeur, c'est attaquer notre démocratie et notre république. L'école est un lieu d'apprentissage de la liberté de conscience, de l'émancipation et de la construction de la citoyenneté.

Continuons à cultiver le vivre-ensemble même s'il est bousculé par l'épidémie de Covid-19. Nous vivons toujours au rythme de cette pandémie et j'ai une pensée particulière pour celles et ceux qui ont été touchés durement par celle-ci.

Les activités culturelles, sportives et de loisirs n'ont pas été épargnées par cette crise sanitaire inédite. Les manifestations organisées par la Ville ont été annulées (défilé de Saint Nicolas, Fêtes d'Hiver, cérémonie des vœux, repas des anciens...). Les commerces, les restaurants et les bars ont été touchés de plein fouet. Plus que jamais, maintenons nos achats de proximité pour préserver le commerce jarnysien et la vitalité de notre centre-ville. Consommons local que ce soit en magasin ou par le biais de ventes à emporter. La Ville de Jarny est aux côtés des commerçants, artisans et restaurateurs. Ainsi, pour rendre plus visibles les enseignes pratiquant la vente à emporter, elle aménage des emplacements réservés au retrait de marchandises ou de repas. De plus, elle offre aux commerçants et restaurateurs la possibilité de publier des informations sur l'application communale Jarny Intramuros.

Les associations pâtissent également de cette pandémie. Elles n'ont en effet pas pu mener leurs activités et manifestations habituelles. Je remercie tous les bénévoles de leur investissement et de leur engagement pour faire vivre le tissu associatif local. Celui-ci peut compter sur la Ville qui continuera à l'accompagner au mieux dans son fonctionnement et ses projets futurs, même si les finances municipales sont impactées par cette crise. À ce jour, le coût de la gestion de l'épidémie de Covid-19 sur le budget municipal s'élève à 123 000 € (achats de masques, gel, acquisitions informatiques pour le télétravail, non facturation à l'école de musique...).

Malgré les turbulences actuelles et la rigueur budgétaire qui doit impérativement se poursuivre pour maintenir des finances municipales saines, la Ville maintient son programme d'investissements. Nous continuons à améliorer votre quotidien et votre qualité de vie : rénovation des voiries et équipements publics, projet pour rendre cyclable la ville en toute sécurité, aménagement du domaine de Moncel etc. Nous allons accentuer nos efforts en matière de tranquillité et sécurité publiques avec la mise en place d'un nouveau service municipal dédié à ces problématiques. Au cours du premier trimestre 2021, nous signerons une convention de partenariat avec Oxance, Mutuelles de France et le centre hospitalier régional de Metz-Thionville pour la création d'un centre de santé. Nous apporterons ainsi une réponse commune et coordonnée aux besoins de santé du territoire. Les travaux de construction devraient commencer en 2021.

Pour cette nouvelle année, gardons l'espoir de jours plus heureux avec le retour des projets, des événements culturels, des activités sportives, des moments partagés et conviviaux. Au nom du conseil municipal, je souhaite, à toutes et à tous, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, de réussite et d'épanouissement tant professionnel que personnel pour cette année 2021.



La Ville aux côtés des commerçants et restaurateurs jarnysiens

La crise sanitaire et économique inédite fragilise l'activité commerciale locale, c'est pourquoi la Ville de Jarny se mobilise en faveur des commerçants, artisans et restaurateurs.

Elle facilite et accompagne la mise en place de dispositifs de vente à emporter ("cliquez et collectez"). Pour rendre plus visibles les commerces et restaurants pratiquant ce mode d'achat, deux actions concrètes sont mises en œuvre : l'aménagement d'emplacements réservés au retrait de marchandises ou de repas et la possibilité de publier des informations sur l'application communale Jarny Intramuros.

Les emplacements réservés sont matérialisés à proximité des enseignes concernées par le «cliquez et collectez», rue Gambetta devant les commerces à proximité de la mairie, rues de Verdun et Pasteur et dans le secteur de la gare. Un panier au sol signale les places réservées, complété par

une banderole verticale indiquant la vente à apporter. La Ville de Jarny encourage les riverains et automobilistes à respecter ces emplacements et à ne pas les utiliser en journée.

De plus, les commerçants et restaurateurs qui souhaitent communiquer sur leurs activités, dont la vente à emporter, peuvent, à titre exceptionnel, publier leurs informations sur l'application Intramuros (rubrique "services" puis "commerces"). Il faudra pour ce faire, se rapprocher du service Communication de la mairie (communication@jarny.fr).

La crise sanitaire sans précédent incite les collectivités locales à prendre des initiatives et à les mettre en commun. C'est pourquoi,

la Ville de Jarny travaille actuellement avec la communauté de communes Orne Lorraine Confluences et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meurthe-et-Moselle sur un plan de digitalisation et d'animation commerciale du territoire. Les commerçants qui souhaitent mettre en place des ventes du type "cliquez et collectez" pourront ainsi être accompagnés (diagnostics sur les usages numériques, coaching, assistance à la création de boutique en ligne etc.).

A travers ces actions, il s'agit d'inciter les Jarnysiens à faire vivre le commerce local, que ce soit dans les magasins ou par le biais de ventes à apporter. Consommer local, c'est faire vivre Jarny !

Revenons à une intercommunalité à taille humaine

Le 16 décembre dernier, le conseil municipal de Jarny a délibéré, en s'appuyant sur une nouvelle loi parue l'an passé, pour revenir à une intercommunalité à taille humaine, dont le périmètre correspondrait à l'ancienne communauté de communes du Jarnisy, telle que nous l'avions proposée dans notre programme municipal.

L'actuelle communauté de communes, Orne Lorraine Confluences, qui regroupe 41 communes et plus de 54 000 habitants, a été imposée par le Préfet en 2017, malgré l'avis défavorable de 85 % des communes concernées. Elle se situe sur plusieurs bassins de vie : vallée de l'Orne, Briey et le Jarnisy. Le fonctionnement de cette très grande intercommunalité n'est pas

adapté aux attentes et aux besoins des habitants de ces bassins de vie.

En revenant à une communauté de communes plus restreinte, notre volonté est notamment de réduire la distance entre le pouvoir décisionnaire et le terrain. Les habitants doivent être mieux associés aux décisions afin de renforcer la proximité, la cohésion et la participation citoyenne. De très nombreuses communes du Jarnisy souhaitent aussi aller dans ce sens.

Nous sommes pour un pacte financier et fiscal pour pérenniser et stabiliser les ressources de cette nouvelle communauté à taille humaine, mais également des communes qui la composeront. Alors que la fusion imposée avait mécaniquement augmenté, chaque année pendant 12 ans, la fiscalité locale sur le Jarnisy, la scission permettra de supprimer ce mécanisme.

Le maintien des services publics de qualité et le développement d'accueils de proximité seront une priorité. La nouvelle communauté de

communes valorisera ses forces et ses atouts dans un esprit de complémentarité et non de concurrence avec les communautés de communes voisines. Pour ce faire, des processus de mutualisation seront mis en œuvre. Nous pourrions alors coopérer de manière libre et consentie dans l'intérêt de chacun des territoires et de tous les habitants.

L'ensemble de ces propositions répond à quatre objectifs :

- renforcer l'échelon intercommunal en collaboration étroite avec les communes,
- placer le développement, la solidarité et la proximité au cœur de la coopération intercommunale,
- poser les bases d'une communauté de communes choisie et consentie, dimensionnée aux besoins du territoire et de sa population,
- retrouver son autonomie budgétaire pour une meilleure maîtrise de sa fiscalité.

Il s'agit de mettre en œuvre des projets indispensables à l'attractivité et au dynamisme du territoire, au plus proche de ses habitants.

Étude de revitalisation des centres-bourgs des communes de Conflans-en-Jarnisy, Jarny et Labry

En partenariat avec l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) et la communauté de communes Orne Lorraine Confluences, les communes de Conflans-en-Jarnisy, Jarny et Labry ont lancé conjointement une étude pour élaborer un projet de revitalisation de leurs centres-bourgs.



Les communes de Conflans-en-Jarnisy, Jarny et Labry souhaitent en effet rendre leur centre-ville plus attractif pour attirer une population nouvelle, tenter de diminuer la vacance en proposant des logements adaptés aux besoins actuels, offrir un cadre de vie de qualité, soutenir et diversifier l'offre commerciale.

Cette étude, financée à 80 % par l'EPFL, est menée de septembre 2020 à août 2021. Elle doit aboutir, après une phase de diagnostic, à l'élaboration d'un projet urbain à court, moyen et long terme, décliné dans un programme d'actions.

Une concertation de la population est organisée durant cette période et a débuté avec la rencontre des élus et de l'équipe de maîtrise d'œuvre choisie avec les habitants lors du marché du jeudi

17 septembre à Conflans et du marché du 19 septembre à Jarny. Une centaine de personnes a ainsi été interrogée sur sa manière de vivre dans ce territoire (en termes de transport, habitat, activité, loisirs ...) et sur les forces et faiblesses de ces centres-bourg.

Un atelier commerce et mobilité a également été organisé en présence des communes, des partenaires concernés et de représentants d'associations du Jarnisy.

Les idées et remarques des habitants pour la revitalisation du centre-ville et plus globalement des centres-bourgs peuvent également être transmises par courrier adressé en mairie de Jarny et seront communiquées aux urbanistes chargés de l'étude.

Une création nécessaire

La démocratie, à l'origine, est un régime politique dans lequel tous les citoyens participent aux décisions au moins par le vote. Il désigne aujourd'hui tout système politique dans lequel le peuple est souverain. À Jarny, comme le soulignent le maire Jacky Zanardo et son adjoint délégué à la proximité, la sécurité et la citoyenneté Hervé Magnolini : "nous devons faire en sorte que la République soit pleinement sociale, laïque et démocratique". Pour y contribuer toujours mieux, la municipalité met en place à partir de mai 2021, un nouveau service public.

Dans la commune de Jarny, la démocratie participative est pour le maire Jacky Zanardo : "une pratique de proximité mise en œuvre depuis des années, mais qui ne disposait pas encore d'une structure spécifique. Ce sera désormais chose faite et l'appellation de ce nouveau service public ne doit rien au hasard. Le service municipal de Proximité, Sécurité, Citoyenneté, est une forme d'application de notre démarche politique".

Préservation de la paix civile

L'actualité est marquée par les questions dites de "sécurité". Si cette notion occupe presque tout l'espace du débat, c'est parce que des faits viennent servir l'idéologie qu'elle exprime et que revendique la droite extrémiste. Pour Jacky Zanardo, "la seule mention du mot "sécurité" est pratiquement suffisante pour constituer un programme qui fait l'impasse sur toute réflexion. Voilà pourquoi nous assistons à de graves dérives, contre lesquelles les démocrates se mobilisent. Pour notre municipalité, si la République a besoin d'une justice, elle a aussi besoin d'une police ; une police républicaine, agissant pour protéger les libertés individuelles et collectives. La politique de sécurité doit être refondée en lien avec la population. Cette mission régaliennne revient évidemment à l'Etat. Mais chaque niveau de l'administration de la société démocratique a un rôle à jouer, un partenariat à assumer dans l'objectif commun de préservation de la paix civile." C'est ce que souhaite faire la municipalité en créant ce nouveau service public de proximité : "les citoyens demandent finalement une chose très simple : la tranquillité, ne pas être sans cesse aux prises avec des incivilités qui empoisonnent la vie de familles entières. Dans cet esprit la notion de sécurité recouvre une dimension centrale de la vie communale" souligne le premier magistrat.

En contact permanent

Afin de bien positionner le rôle des agents municipaux auxquels sera dévolue la mission



nouvelle, Hervé Magnolini, adjoint au maire, sous la responsabilité duquel est placé le nouveau service public, précise : "il convient de rappeler qu'il ne s'agit pas de Police Municipale, au sens strict, mais d'un renforcement de la présence d'agents municipaux, assermentés, dans nos rues et quartiers, en contact permanent avec les habitants et capables de répondre à toutes les sollicitations. D'une certaine manière, c'est vouloir aborder les problèmes avant qu'ils ne se posent, en tout cas, traiter les questions le plus tôt possible et éviter, autant que faire se peut, la phase répressive, même si nous savons que, dans certaines situations, nos agents devront faire usage de contraventions. Concrètement, cela veut dire qu'ils seront sur le terrain durant 70 à 80 % de leur temps de travail".

Les missions des agents municipaux du service "Proximité, Sécurité, Citoyenneté" sont au cœur du quotidien des habitants parce qu'ils concernent leurs rapports aux autres, à la loi et à toutes les règles de la vie en société, comme par exemple : les conditions de séjours pour les gens de passage, les déclarations de travaux, les problèmes de stationnement, le bruit la nuit, la salubrité de l'espace public, etc.

"Bref, tout ce qui peut faciliter la vie ou la compliquer. Le dialogue, la médiation, la volonté partagée de trouver des réponses apaisées aux problèmes souvent mineurs qui peuvent s'envenimer, contribuera à la bonne entente entre les gens dans leur diversité" ajoute Hervé Magnolini.

L'implication citoyenne

Pour le maire, l'apport à la paix civile de ce service, se vérifiera si la population y apporte sa contribution. "Environ 500 personnes sont régulièrement associées à la politique de démocratie de proximité mise en œuvre depuis que la majorité des électrices et électeurs nous accorde sa confiance lors des consultations municipales. Nous espérons franchir un nouveau palier dans l'implication citoyenne des Jarnysiennes et Jarnysiens avec ce nouveau service public. Nous le concevons comme un outil à leur service puisqu'il se veut le moyen démocratique de traiter les différends. En République, il n'y a pas d'autre choix que la démocratie de proximité. C'est déjà ce à quoi aspirait Victor Hugo lorsqu'il clamait : "Je veux que la République ait deux noms : qu'elle s'appelle Liberté et qu'elle s'appelle chose publique".



Arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool

Devant la recrudescence de plaintes d'habitants de certains quartiers, et afin d'apporter une solution efficace, la Ville, en partenariat étroit avec le commissariat de Conflans-en-Jarnisy, a décidé de prendre un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool et les regroupements de personnes susceptibles de troubler l'ordre public, dans les lieux publics ou privés. L'arrêté détaillé est disponible sur le site Internet de la Ville de Jarny : <https://bit.ly/37ArzZN>.



Règlementation concernant les drones et le survol des bâtiments publics

A l'approche des fêtes, il y a un cadeau figurant en bonne place sous le sapin depuis quelques années, qui mérite un rappel de la réglementation : LE DRONE de loisirs.

La hauteur de vol, la distance, la visibilité du drone, le respect de règles de sécurité ou de la vie privée, sont autant de facteurs à prendre en compte avant de démarrer l'engin.

Par ailleurs, le survol de l'espace public par un drone est limité ou interdit dans de nombreux cas. Certaines zones (militaires ou aérodromes par exemples) imposent même une distance d'éloignement plus importante et un vol à plus basse altitude.

Une carte recensant les zones de restrictions de vol, ainsi que l'ensemble de la réglementation, sont disponibles sur le site du service public : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34630>.

Attention : les drones de loisirs de plus de 800 g doivent faire l'objet d'une déclaration en préfecture (bureau des polices administratives 03 83 34 26 26) et nécessitent d'effectuer une formation en ligne. Enfin, votre responsabilité peut être engagée en cas d'incident et le non-respect des règles de survol peut aller jusqu'à des peines d'emprisonnement.



Petit rappel de comportement vertueux aux propriétaires de chiens

Les propriétaires de chiens doivent promener leur chien en laisse, y compris dans les espaces verts, munis de sachets pour ramasser les déjections de leur animal, sachets qu'ils jettent dans une poubelle à proximité ou à défaut, chez eux.

Ces sachets sont disponibles gratuitement dans l'armoire de l'entrée de la mairie, aux horaires d'ouverture habituels www.jarny.fr.

Les propriétaires de chiens doivent également respecter le mobilier urbain en éduquant leur chien à ne pas uriner ni déféquer n'importe où dans les lieux publics (bancs publics, poubelles, jeux pour enfants, statues...) ou sur les trottoirs.



Faire face

L'année 2020 restera dans la mémoire collective de tous les peuples du monde "annus horribilis" ("année horrible" en latin) pour reprendre l'expression de la Reine d'Angleterre pour qualifier des événements pourtant beaucoup moins dramatiques. La pandémie n'a pas encore été endiguée et ses conséquences sociales, humaines et économiques pas établies.

Le bilan sera à coup sûr catastrophique ; raison suffisante pour faire face autant que possible, mobiliser les énergies et préparer au mieux le monde d'après. À son niveau et en matière de travaux, c'est ce que la municipalité veut faire.

Malgré la crise engendrée par la pandémie Covid-19, les priorités municipales restent inchangées. Il s'agit de donner aux Jarnysiens une qualité de service public. En cela, le maire reste exigeant quant à la maîtrise des travaux réalisés et aux budgets alloués. Jarny est une commune à échelle humaine. Avec ses quelques 9 000 habitants et le cadre bucolique de son implantation, elle répond assez bien à la cité idéale dont parlait le journaliste et humoriste Alphonse Allais qui préconisait de construire les villes à la campagne afin de réunir les conditions du bien-être. Pour ce qui est de ces "conditions", Olivier Tritz, 1^{er} adjoint délégué à l'aménagement du territoire et aux travaux, précise que "nos infrastructures, aussi bien sportives que culturelles mais aussi en voies de communication, sont à la mesure d'une commune de 15 000 habitants. Au plan sportif par exemple, nos associations en tirent le meilleur profit et dans les autres domaines, la population dispose de conditions que nous veillons à garantir au meilleur niveau."

L'exemple de la pratique sportive

Il suffit de citer le chiffre des licenciés dans les diverses sections sportives de la commune pour mesurer les besoins nécessaires à la pratique de toutes les disciplines proposées. Ce n'est pas sans une certaine fierté que l'adjoint aux sports, Alain Lafond, annonce "1 600 licenciés, soit près de 18% des habitants qui non seulement ont une activité sportive mais sont adhérents d'un club ! Si on tient compte des tout petits et des personnes âgées, la proportion est donc bien supérieure encore."

Voilà pourquoi la commune accorde l'importance que mérite cette dimension de la vie locale. Olivier Tritz ajoute : "nous disposons naturellement de structures de

haut niveau dont la construction et l'entretien représentent des sommes élevées. Pour notre municipalité, rien n'est plus normal que d'assurer les conditions les meilleures aux pratiques sportives, surtout en période de crise, période d'anxiété que la pandémie, les confinements et autres dispositions contraignantes génèrent. En la matière aussi, la qualité du service public est la bonne solution. Cela dit, nous veillons à contenir nos dépenses. L'argent public est utilisé à bon escient".



L'exemple de la réfection des voiries

Avec près de 56 km de voiries, la municipalité doit consacrer un budget conséquent à l'entretien de ce patrimoine et au confort d'usage que la population en attend. Le 1^{er} adjoint, Olivier Tritz, indique : "chaque année, nous consacrons une somme importante à l'entretien des voies de communication et pour la première année du mandat, une enveloppe de 300 000€ a été réservée à ce chapitre". Avec la contribution démocratique des comités de quartiers, la commune accède du mieux possible aux priorités établies par les citoyens eux-mêmes, comme les rues Bossuet, de l'Abbé Vouaux, de Moulinelle ou encore le chemin Lebreton. Olivier Tritz souligne qu'en l'occurrence, "nous procédons à la réfection de la surface et aussi de la partie qui soutient le macadam. Il ne s'agit pas de bricolage mais de réfection sérieuse qui assure la pérennité de la qualité de nos voies communales." Pour un rappel plus complet, Adrien Dal Santo, directeur des services techniques, ajoute : "les places de stationnement chemin de Rébéchamps, la réfection de la rue Jacques Duclos et de la

place Debussy. Suivront les rues du Gué, Mozart et le Chemin des Marcaires".

Avant-après, le témoignage photo

En partenariat avec la filiale de La Poste Géoptis, un audit de la voirie communale va se faire pour un coût de 10 000€. Olivier Tritz détaille l'opération. "Une photographie est prise au début du mandat et au terme de celui-ci, un nouveau cliché est réalisé. L'entreprise va collecter et analyser toutes les données recueillies ainsi que la signalétique. À partir de cette base, la hiérarchie des travaux selon leur urgence sera arrêtée et réalisée à partir non seulement des besoins exprimés par les habitants, mais aussi par les nouvelles nécessités du partage des routes et des trottoirs avec les marcheurs et les cyclistes".



Résister à l'épreuve

C'est ainsi que l'année 2020, malgré ses nuages noirs, a vu le montant des dépenses d'entretien et travaux concernant les infrastructures sportives s'établir à 300 000€ et 300 000€ supplémentaires pour les voiries. (voir encadré ci-contre). Et parce que tout se tient lorsque les vents sont mauvais, Olivier Tritz souligne que "nous avons veillé autant que faire se peut, et dans le cadre du respect de la réglementation, à ce que les marchés soient confiés à des entreprises locales. Notre souci prioritaire est d'aider les salariés et les diverses sociétés de notre territoire à résister à la terrible épreuve qu'ils affrontent bien malgré eux. Nous avons également apporté notre soutien aux commerçants de notre ville à travers la

mise à disposition gracieuse du domaine public pour des terrasses (jusqu'au mois de mars), le paiement de 6 loyers sur 24 mois pour les nouveaux commerçants et artisans, la matérialisation de places pour les clients des commerçants et artisans (cliquez & collectez) de la ville et une collaboration avec OLC pour soutenir le commerce local et la digitalisation de leur activité."

1 000 700 €
D'INVESTISSEMENT
DONT 724 700 € DE TRAVAUX
RÉALISÉS EN 2020

Travaux dans les bâtiments

- **Scolaires : 94 300 €**
- **Sportifs : 292 000 €**
- Salle de sport Baquet: 30 000 € remise en état d'une partie de la toiture (chenaux et rives)
- Terrains de tennis couverts: 36 000 € remise en état de la toiture, remplacement des panneaux translucides
- Toitures des deux tribunes et façade de la tribune Gnemmi: 181 000 € (120 000 € pour les toitures, 55 000 € pour la façade et 6 000 € de changement d'éclairage en régie)
- Façade de la salle des sports Delaune: 45 000 € (façades et crépis)

Travaux de voirie: 338 400 €

- Etude Géoptis: 10 400 €
- Réfection: rue Abbé Vouaux, rue de Moulinelle, rue des Prés, chemin Lebreton, accès à la gendarmerie et parking chemin de Rébéchamps: 128 000 €
- Réfection: chemin des Marcaires, avenue Patton, rue du Gué, rue Jacques Duclos, place Claude Debussy, placette Lebrun, accès trottoir rue Mozart et rue Bossuet : 120 000 €
- Signalisation verticale et horizontale, mobilier urbain: 30 000 €
- Marquage au sol et changement de panneaux y compris aide aux commerçants: 50 000 €

Investissement en Matériel: 276 000 €

- Remplacement de deux véhicules: 26 000 €
- Achat d'outils et de gros matériel de tonte: 50 000 €
- Remplacement de la balayeuse de voirie: 200 000 €

Projet de construction d'une résidence de 31 logements rue Jeanne d'Arc

La Ville souhaite favoriser la création de logements et renouveler le bâti ancien et dégradé sur son territoire. Elle cherche également à augmenter l'offre de logements adaptés aux seniors.

Une réflexion a ainsi été menée sur la destination à donner à l'ancienne cité Ambroise Croizat, située rue Jeanne d'Arc, appartenant à la Ville et dont le bâtiment est inoccupé et sinistré.

Dans ce cadre, la société Batigère propose, après démolition des constructions existantes, un projet de résidence neuve de 31 logements locatifs sociaux, composés de T2, T3 et T4. Le projet comportera une offre de logements adaptée aux seniors avec la mise en place d'équipements non stigmatisants, facilitant le maintien à domicile.

Chaque logement bénéficiera d'une place de stationnement en aérien. Compte tenu de la configuration du terrain et du nombre de logements souhaité, le projet prévoit la construction d'un bâtiment en R+3 avec une hauteur maximum de 11 m environ à l'égout de toiture.

Le Conseil municipal, en séance du 25 septembre dernier, a validé le principe de ce projet. Compte tenu de son caractère d'intérêt général, le principe de cession à l'euro symbolique de la parcelle d'emprise de cette opération à la société Batigère, a également reçu un avis favorable de l'assemblée délibérante. Il s'agit d'une condition indispensable à l'équilibre financier du projet.

L'article 10 du règlement de la zone UA du Plan Local d'Urbanisme fait actuellement obstacle, dans sa rédaction actuelle, à la réalisation de cette opération, en limitant la hauteur des constructions à 10 m à l'égout de toiture. Une modification du règlement de la zone UA du PLU, permettant d'accepter cette hauteur sur l'emprise du projet, a été sollicitée auprès de la communauté de communes, compétente en matière de planification d'urbanisme.

Permanences du conciliateur de justice

Depuis novembre 2020, un conciliateur de justice auprès du tribunal de Briey tient une permanence les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois en mairie.

Cette permanence est **GRATUITE, OUVERTE À TOUS** et **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez contacter Serge PLOUZNIOFF au 06 09 04 21 53, ou par email serge.plouznioff@hotmail.fr.

Le conciliateur de justice vous aidera pour tout litige inférieur à 5 000 € concernant des problèmes de voisinage, des différends entre locataires et propriétaires, des litiges à la consommation, le droit prud'hommal, les problèmes de malfaçon de travaux...

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE RÔLE DU CONCILIATEUR :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1736>.

Nouvelle campagne de ravalement de façades et aménagement de commerces



Le conseil municipal a décidé, en séance du 25 septembre dernier, la mise en place d'une nouvelle campagne de ravalement de façades et d'aménagement de locaux commerciaux, artisanaux ou de services.

Une prime, d'un montant plafonné à 1 525 € (et représentant 20 ou 30 % des travaux subventionnables réalisés) peut être accordée pour le ravalement et l'isolation des immeubles d'habitation et des locaux commerciaux, artisanaux ou de services. L'équipement et l'embellissement des locaux commerciaux artisanaux ou de services peuvent également être subventionnés au titre de cette opération.

Afin de connaître les conditions d'attribution de cette prime ainsi que son champ d'application, les personnes intéressées sont invitées à se renseigner auprès du service aménagement du territoire de la commune.

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Jarny a été prescrite par le président de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences (OLC), qui a cette compétence.

Cette modification a pour objectif de modifier le règlement du PLU afin de prendre en considération un projet de création d'un programme de logements locatifs sociaux situé rue Jeanne d'Arc, ainsi qu'un projet de construction de logements adaptés pour personnes en situation de handicap situé rue Saulxures.

Le rapport de présentation de cette modification est consultable sur le site internet de la Ville de Jarny et d'OLC ainsi qu'en mairie de Jarny au service Aménagement du territoire.

L'ensemble du dossier sera également mis à disposition de la population afin de recueillir ses observations en février 2021.



Demande de permis de construire ou déclaration préalable : une formalité à accomplir avant la réalisation de vos travaux

Pour rappel, les travaux modifiant l'aspect extérieur des constructions existantes (par exemple changement de fenêtres, de porte, de la toiture, ravalements de façades etc.), les travaux de clôture, les projets ayant pour objet de créer de la surface, l'installation de piscine (enterrée ou non enterrée) doivent, selon certaines conditions, être déclarés en mairie. Ils ne peuvent être entrepris avant obtention de l'accord de la commune (exprès ou tacite).

Cette liste n'est pas exhaustive. C'est pourquoi il est important de contacter le service Aménagement du territoire de la commune, dès que vous envisagez des travaux, afin de connaître les formalités préalables à accomplir.

Écrire pour ne pas taire

Laura Beaugrand est avant tout une jeune femme modeste. L'écriture et surtout l'édition d'un premier roman ne l'ont pas fait décoller du sol. Depuis sa naissance, elle préserve ses racines originelles. Elle écrit presque depuis qu'elle parle et tous ceux qui l'ont connue, de la famille à l'institution scolaire le disent : l'écriture est sa passion.

Le philosophe Jacques Dériida qui a introduit une nouvelle manière de penser les sciences humaines a déclaré : "Ce qu'on ne peut pas dire, il ne faut surtout pas le taire, mais l'écrire".

Sans connaître cette pensée, la jeune élève du lycée de Landres attire l'attention de ses enseignants de lettres : "Tous mes profs me disaient que j'avais besoin d'écrire". En effet, elle écrivait sur tout et tout le temps : sur la maltraitance, le suicide, des choses pas faciles et souvent taboues. "C'était plus fort que moi, une puissante passion".

Toute petite déjà, les parents sont "décontenancés" par leur fillette de 6 ou 7 ans, la petite dernière de leurs quatre enfants

qui noircit les feuilles de ses cahiers en inventant des histoires dont l'originalité lui vaut les plus sincères soutiens.

Avec des notes de 19 sur 20 en rédaction, la gamine sort du lot mais ni le papa chauffeur routier, ni la maman, femme au foyer, ni elle-même ne nourrissent le moindre projet concernant cette aptitude singulière. Et ainsi la vie s'écoule.

Après un Bac pro, elle devient employée polyvalente, poste qu'elle occupe depuis quatre ans au sein d'une grande enseignante. Stabilisée par son statut social, par le cadre protecteur de la famille qu'elle construit avec son compagnon et leur petite fille de 6 ans, le temps de sa passion de jeunesse revient comme ça, sans crier gare.

Laura sait que cette résurgence ne doit rien au hasard, mais à ce quelque chose qui vous fait mal à l'intérieur, que vous ne savez pas dire et qu'il vous faut écrire. "Pendant plusieurs années, je n'ai rien écrit du tout. Puis, après une période difficile et la disparition d'un être cher, ma grand-mère, l'écriture est redevenue l'échappatoire, la thérapie dont j'avais besoin pour m'extraire de mes tourments".

Et c'est ainsi que chaque jour, après sa journée de travail, sur son clavier d'ordinateur, la magie de l'imagination opère. Les personnages de l'intrigue du premier roman de Laura Beaugrand "Elle n'est pas toi" prennent alors place.

Apparemment, le coup d'essai sera peut-être un coup de maître car sur les six éditeurs sollicités, cinq se sont proposés pour promouvoir le livre et voilà comment le rêve d'enfant devient réalité.

Mais Laura garde comme toujours les pieds bien enracinés dans la réalité concrète de sa vie. "Pour quelqu'un qui a très peu confiance en soi, je ne peux m'empêcher de ressentir une certaine fierté. J'espère que cette première édition ira le plus loin possible et je me prépare, conformément à mon contrat avec l'éditeur, pour publier le suivant. Ce qui sera fait dans dix-huit mois environ".

Belle histoire que celle de Laura, faite de simplicité et de persévérance, de passion et de conviction. En ces temps chaotiques de pandémie menaçante, les espoirs qui s'expriment à l'occasion des fêtes de Noël et de nouvelle année sont d'une puissance intacte.



"Elle n'est pas TOI" de Laura Beaugrand

Résumé : Emma Fantin, jeune fille de dix-huit ans dans la tourmente, vit avec sa mère. Son enfance n'a pas été heureuse et elle cache au fond d'elle de nombreuses peurs. Année après année, elle grandit en croyant à des jours meilleurs. Malgré un deuil, une cure de désintoxication et des infidélités, elle tente de rester forte. Le sort s'acharne sur elle, jusqu'au jour où la mort vient frapper à sa porte. Mais est-ce un hasard ?

Editeur : Évidence Editions
Nombre de pages : 165
Prix : 15 €

Page auteure Facebook : Laura Beaugrand

Aménagement du Parc de Moncel

Dans le cadre du budget participatif 2020 dédié au parc de Moncel, plusieurs travaux d'aménagement vont être réalisés début 2021.

Les objectifs d'aménagement du parc sont multiples : créer des zones de convivialité, retrouver des secteurs plus naturels afin de diversifier les milieux, réhabiliter la mare et l'étang en créant une mosaïciculture d'habitats et de plantes favorisant des zones d'intérêts écologiques.



RENATURER LA MARE

Zone paysagère au cœur du parc de Moncel, cette mare sera entièrement réhabilitée afin d'offrir aux promeneurs un espace naturel remarquable. Les travaux s'effectueront en plusieurs étapes : traitement de la végétation existante pour retrouver une vue panoramique sur la mare, enlèvement de la vase et nettoyage du site, réfection de la clôture, aménagement paysager avec enrochement et plantation de plantes aquatiques (nénuphars, plantes de berges...).



CRÉER DES ZONES DE PIQUE-NIQUE

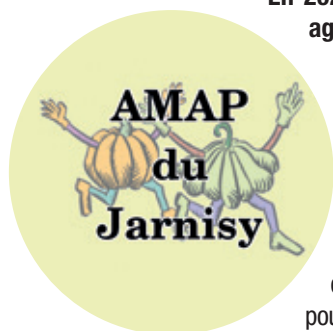
L'objectif principal est de restaurer l'ancienne serre (à gauche du château) et la zone "barbecue" (à droite du château). Les travaux consisteront par une phase de réhabilitation avec le débroussaillage, nettoyage de l'ensemble des sites, la réfection du sol et la pose de mobilier en bois écocertifié (tables pique-nique et poubelles).



AMÉNAGER LE GRAND ÉTANG

Cette zone correspond plus précisément à la zone humide du parc avec l'objectif de retrouver des espaces plus naturels. Tout comme la mare, dans une logique de gestion permettant de concilier esthétique et respect de l'environnement, les travaux vont permettre de renaturer l'étang : traitement de la végétation existante (arbres morts sur l'îlot), enlèvement des branches immergées et nettoyage du site, pose de mobilier en bois écocertifié avec un ponton d'observation, aménagement paysager avec plantation d'une roselière pour la nidification et d'autres plantes aquatiques (jonc, menthe, iris des marais...).

AMAP du Jarnisy



En 2020, l'association pour le maintien d'une agriculture paysanne, AMAP, s'est démenée pour assurer la totalité de ses livraisons hebdomadaires à la presque centaine de familles adhérentes.

Bravant les aléas de toutes sortes, elle a garanti un débouché à 20 producteurs locaux et 4 autres un peu plus éloignés. Elle a proposé des produits de première nécessité de qualité : fraîcheur, de saison, variés et bio pour la quasi-totalité, contribuant à préserver une bonne santé par une alimentation saine et nutritive.

Par contre, elle n'a pas pu aller suffisamment à la rencontre de la population pour lui permettre de la rejoindre, les événements auxquels elle envisageait de participer ayant été annulés, hormis la Fête de la Nature.

Aussi, si vous souhaitez mieux connaître l'AMAP du Jarnisy, comprendre son fonctionnement, découvrir ses producteurs, la rejoindre... contactez-la par courriel : amapdujarnisy@gmail.com ou sur FaceBook : [amap du jarnisy](https://www.facebook.com/amapdujarnisy).

C'est le bon moment pour participer à la saison 2021 qui démarrera le vendredi 5 février 2021.

Bon pour la santé et l'environnement

Denis Wey, adjoint au maire délégué à l'environnement et au cadre de vie, et Joël Grosjean pour le collectif "À vélo en Jarnisy", reviennent sur l'état d'avancement du projet communal de "voies cyclables" que la municipalité poursuit avec une constante attention. Des avancées importantes sont à mettre au bénéfice des habitants de Jarny et des environs, au bénéfice de la santé et de l'environnement.

Au nom de la municipalité, Denis Wey rappelle la maturation continue du projet esquissé lors de la dernière mandature et devenu très concret depuis un an grâce aux "ateliers citoyens". Pour l' élu communal : "il faut mesurer la portée culturelle de la question des aménagements cyclables. Nous avons décidé, élus et usagers actuels et potentiels, de repenser les conditions de circulation. Concevoir des voies cyclables, c'est décider d'écarter les personnes se déplaçant à vélo, des chaussées où la circulation motorisée les met en insécurité et où le partage des voies cause des conflits". Joël Grosjean souligne le rôle des citoyens dans l'exercice concret de démocratie participative comme la rencontre à Moncel l'an dernier dans le cadre de la réflexion "sécurité et environnement". Pour le membre du collectif vélo, "les représentants des comités de quartiers et d'autres animateurs de la vie associative et sociale de Jarny ont fait remonter l'exigence grandissante de la création de pistes cyclables".

Grâce à ceux qui savent

C'est sur ce socle consolidé et élargi qu'un schéma directeur de circulation cyclable est proposé. À Jarny, les deux partenaires soulignent que "des sorties à vélo ont été décidées dans chacun des cinq quartiers, afin de traiter le plus concrètement possible toutes les questions petites ou plus importantes". Ces véritables parcours d'enquête, auxquels le maire de Jarny a tenu à participer, ont duré en moyenne deux

heures "et à chaque sortie nous avons pris des notes enrichies par la précieuse expérience des membres du collectif vélo, car eux savent mieux que quiconque ce que circulation cycliste veut dire, ce qu'elle implique comme moyens et aménagements". Bien que le bilan soit encourageant, Joël Grosjean constate néanmoins une faiblesse constitutive de la situation actuelle. "Si à Jarny on ne manque pas de fleurs et c'est très bien, on ne peut en dire autant de la circulation en deux roues. Au collège, pas de vélo, au lycée, c'est pareil. Donc cela veut sans doute dire que les parents ne sont pas rassurés et ne plaident pas en faveur de l'utilisation du vélo par leurs enfants pour se rendre en classe. Or, Jarny offre une topologie propre au vélo. C'est quasiment plat d'un bout à l'autre de la commune et au-delà. Pour trouver une réponse profitable à tous, le maire nous a invités à rassembler, organiser les usagers au sein d'un collectif vélo et de prendre en main nous-mêmes ce problème".

Une dynamique s'est mise en place

Parce qu'ils en étaient, Denis Wey et Joël Grosjean se remémorent sans difficulté la balade initiale. "Partie de la mairie de Jarny, cette première boucle entre les trois communes (Jarny-Conflans-Labry) a duré trois heures et réunit une trentaine d'utilisateurs du vélo". À partir de ce point de départ, une dynamique s'est mise en place et ne demande que le soutien ferme et constant de toutes les forces vives de notre territoire pour se développer encore. Même si beaucoup reste à faire et qu'il faut du temps pour convaincre et entraîner de nouvelles couches de la population vers des moyens de déplacements respectueux de l'environnement et bons pour la santé, il convient de reconnaître les acquis en toute sincérité. Jamais une réflexion aussi profonde et globale n'a été menée sur cette problématique de notre temps qu'est la création de voies cyclables. Il s'agira ensuite d'harmoniser et de sécuriser les modes complémentaires de circulation : voiture (de plus en plus électrique), train, vélo et à pieds.

La "Vélorution"

Cela suppose au moins deux conditions inséparables que l'adjoint au maire, Denis Wey, résume : "il faut le partenariat entre tous les échelons de l'organisation de la société pour soutenir financièrement les profondes transformations provoquées par "la Vélorution" comme dit le maire. La deuxième condition est une nouvelle façon de penser le développement dans une logique différente de modification des mentalités". L'enjeu est, en effet, que chacune et chacun comprenne qu'une plus grande place accordée aux voies cyclables est un choix d'aménagement plus sécurisé et plus confortable pour les citoyens de tous les âges et de toutes les couches sociales. Dans les pays européens proches du nôtre, la "culture vélo" a engendré des rapports meilleurs entre tous les modes de circulation dès lors que l'usage croissant du cycle a isolé ses usagers des abus possibles des conducteurs motorisés. De plus, la diminution des pollutions causées par l'utilisation nocive des produits dérivés du pétrole est de la plus urgente importance. Autrement dit dans le contexte actuel, le vélo joue un rôle majeur. Il constitue un élément clé de la transition.



Joël Grosjean



Denis Wey

JEUNESSE / SPORT

Centres aérés



Sauf restriction d'ordre sanitaire, deux sessions de centre de loisirs seront organisées au domaine de Moncel pour les enfants âgés de 3 à 12 ans révolus pendant les vacances d'hiver et de printemps. Les inscriptions auront lieu à la mairie de Jarny - service sport-scolaire-animation. Une fiche de réservation sera disponible sur le site internet de la mairie www.jarny.fr. Un document d'information sera distribué dans les écoles avant le début des inscriptions. Les inscriptions pour les vacances d'hiver débiteront le mardi 19 janvier 2021.

Renseignements et inscriptions au 03 82 33 14 54 email : sportloisirs@jarny.fr
Ces informations sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.



Le Ser Jeu passe à la 3D

Le Service Jeunesse est désormais équipé d'une imprimante 3D afin de permettre aux jeunes de découvrir et de s'initier aux nouvelles technologies. Une assistance à la programmation et à la réalisation d'objets est possible uniquement sur rendez-vous.

Renseignements et prise de rendez-vous au 0382332720 et par email : servicejeunesse.jarny@orange.fr

Deviens animateur !

Du 24 avril au 1^{er} mai 2021, le Service Jeunesse, en partenariat avec la Fédération des Œuvres Laïques de Nancy, organise le stage de base BAFA à Jarny (domaine de Moncel).

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur est constitué de 3 étapes à effectuer dans un délai de 30 mois (une session de formation générale, un stage pratique de 14 jours d'activité à effectuer en accueil collectif de mineurs et une session d'approfondissement).

A l'issue de ces trois phases, le dossier du stagiaire est soumis au jury BAFA de son département de résidence.

Conditions : être âgé de 17 ans au moins au premier jour de la formation. Le stage pratique doit s'effectuer dans les 18 mois qui suivent la formation initiale. Chaque étape est soumise à l'appréciation du directeur de stage.

La session de ce printemps est consacrée à la formation générale (stage de base) - Prix de la formation 360 € (aides CAF soumises à conditions de ressources).



Renseignements et inscription auprès du Service Jeunesse - Maison de la Jeunesse La Concordia - 14 avenue de la République à Jarny - Tél 03 82 33 27 20 - email : servicejeunesse.jarny@orange.fr

La Ville de Jarny octroie une aide financière équivalente au tiers du montant du stage à chaque jeune qui, dans l'année qui suit une étape de la formation, est embauché comme animateur dans un des centres gérés par la collectivité. Ce dispositif équivaut au remboursement de l'intégralité de la formation à l'issue des trois périodes travaillées au centre de loisirs de Jarny.

Jarny labellisée Ville Active et Sportive



Le 19 novembre dernier, la Ville a été récompensée par le label Ville Active et Sportive (2 lauriers), décerné par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'Association Nationale des Elus en charge du sport (Andes).

Cette labellisation a pour objectif de valoriser les communes qui développent des politiques volontaristes pour promouvoir l'activité physique et sportive sous toutes ses formes et accessibles à tous. Le label met en lumière la collaboration avec le mouvement sportif local, il est une reconnaissance de l'engagement et de l'investissement continu du milieu associatif.

Cette récompense met à l'honneur les sportifs, les dirigeants, les bénévoles, les services municipaux et l'action de la ville en faveur de l'accès au sport pour tous.

Bouchons d'amour un geste solidaire

L'association des Bouchons d'amour de Jarny a cessé la collecte des bouchons aux anciens abattoirs (avenue Lafayette). Toutefois, il est toujours possible de déposer vos bouchons lors des entraînements de la section Handisport à la salle

Auguste Delaune les mardis et jeudis de 20h à 22h, ainsi que dans le hall de la mairie (collecteur prévu à cet effet).

Les profits générés par la collecte des bouchons en plastique sont reversés à l'association Handisport.

Pour tout renseignement, merci de contacter Lionel Baldin par e-mail : jarnyhandisport@gmail.com



ANIMATION

Repas dansant annulé en raison de la COVID-19

Madame, Monsieur,

Suite aux incertitudes sur des préconisations strictes émanant de l'État en raison de la crise sanitaire de la COVID-19, la Municipalité a décidé d'annuler son traditionnel repas des retraités.

Celui-ci devait initialement avoir lieu le dimanche 7 mars 2021.

Cette annulation s'inscrit dans le cadre des mesures sanitaires actuelles visant à freiner la propagation de la COVID-19 et surtout à protéger nos anciens. Pour rappel, plus de 550 personnes participent chaque année à ce repas.

Néanmoins **LA COMMUNE OFFRIRA, À CELLES ET CEUX QUI LE SOUHAITENT, UN PANIER GARNI**, en attendant de pouvoir à nouveau partager un grand moment de convivialité tous ensemble.

Pour permettre une bonne organisation, nous vous serions très obligés **de bien vouloir nous retourner le coupon-réponse ci-dessous AVANT le 29 JANVIER 2021. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous afin de vous faire connaître le jour et l'heure de la distribution de votre panier, qui sera effectuée dans une salle municipale.**

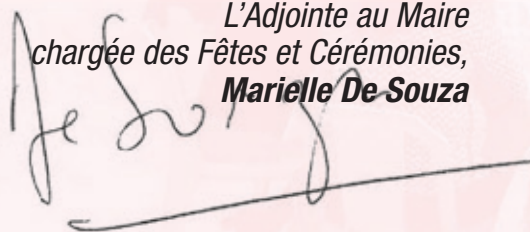
Dans l'attente du plaisir de pouvoir vous rencontrer à nouveau,

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Maire de Jarny,
Jacky Zanardo



L'Adjointe au Maire
chargée des Fêtes et Cérémonies,
Marielle De Souza



MAIRIE DE JARNY

Place Paul Mennegand • BP 19 • 54801 Jarny Cedex • Tél : 03 82 33 14 54 • www.jarny.fr

COUPON-RÉPONSE à retourner **AVANT LE 29 JANVIER 2021** au service Animation (animation@jarny.fr)

M^{me}, M. (merci d'indiquer vos noms et prénoms) :

Adresse : 54800 JARNY

Dates de naissance : Madame : et Monsieur :

SOUHAITE (ENT) : OUI NON Entourer la bonne réponse

RECEVOIR UN PANIER GARNI avec alcool

RECEVOIR UN PANIER GARNI sans alcool

à Jarny le Signature

Réservé uniquement aux Jarnysiens
À partir de 60 ans pour les personnes seules / À partir de 65 ans pour les couples

Les prochains rendez-vous culturels de la Ville

Les informations de cette rubrique sont susceptibles d'être modifiées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

À L'INITIATIVE DU SERVICE CULTUREL DE LA MAIRIE / 03 82 33 14 54



Spectacle de Nouvel An "Opérette Passion" par Fabienne Lindingre, Christian Chenille et Jacques Humbert

Initialement prévu le 17 janvier, reporté au
Dimanche 31 janvier à 15h / Salle Jean Lurçat

Le célèbre Trio Lorrain revisite à sa façon - pour le plus grand plaisir des passionnés d'Opérette - les plus belles pages des spécialistes du genre tels Franz Lehár, Jacques Offenbach, Johann Strauss et bien d'autres encore...

Dans un style burlesque où dérision et bonne humeur se conjuguent à merveille, nos trois complices dépoussièrent avec brio tous les plus grands succès qui ont marqué le friand public de toute une époque. Ils flottent et rebondissent au gré de gags pétillants ou autres facéties aussi drôles qu'imprévisibles.

Gratuit sur réservation en mairie



Concert du groupe Vent d'Ange

Samedi 13 février à 20h30 / Espace Gérard Philipe

Avec Loris Binot (direction, compositions, arrangements), Charly Durr (clarinette), Patrick Leroy (saxophone ténor, clarinette), Roselyne Spoletini (saxophone alto), Christian Jacquin (saxophone ténor), Jean-Marc Florimond (saxophone ténor), Joseph Ramacci (trompette, bugle), Bruno Wurtz (trompette, bugle), François Drapier (trompette, bugle), Daniel Joyeux (trombone), Emilie Skrijelj (accordéon, piano), Jean-Philippe Dufour (basse électrique), Grégoire Leroy (percussions), Pascal Volpez (batterie).

Formé au départ avec de jeunes élèves de l'école municipale de musique de Jarny il y a 15 ans, Vent d'Ange est aujourd'hui composé de 14 musiciens adultes qui proposent une instrumentation variée.

Au programme : des compositions de Loris Binot, des arrangements sur des thèmes jazz d'Herbie Hancock ou Don Cherry, des thèmes de musiques traditionnelles et des thèmes rock.

Spectacle en partenariat avec OLC.

Gratuit sur réservation en mairie



Exposition Peinture "Chemin faisant" de André Tépus

Samedi 6 et dimanche 7 mars / 10h-18h / Salle Rachel Foglia

Plusieurs thèmes seront présents : la nature qui reste le thème de prédilection d'André Tépus, mais aussi Venise, les femmes, les portraits, le cirque, les chats. Sa peinture est figurative mais personnelle et parfois proche de l'abstraction. À l'initiative de plusieurs ateliers, il est également impliqué dans diverses associations artistiques dont l'Atelier Artistique d'Homécourt qu'il préside et anime.

Entrée libre



Concert de Printemps par les Orchestres d'Harmonies de Jarny et Rombas

Dimanche 28 mars à 15h / Salle Jean Lurçat

50 musiciens sur scène partagent leur passion de la musique avec le public pour ce traditionnel concert.

Ils interprètent avec brio des grands classiques du jazz et du cinéma.

Gratuit sur réservation en mairie

Exposition Photographie de Gilles Barthelet & Gérard Christ

Samedi 10 avril 10h-19h / Dimanche 11 avril 10h-18h / Salle Rachel Foglia



« 10 ans ! »

Complètement autodidacte, Gilles Barthelet a commencé la photo gamin avec le Nikkormat de son père. Puis est arrivé le numérique... Il est alors allé explorer d'autres horizons, seul dans son coin, jusqu'au jour où il a montré ses photos à un ami photographe qui l'a

encouragé et épaulé. Avec sa première porte photographiée à Rodemack, sa série "Ouvertures..." était née. Cela fait 10 ans.

"Expressions musicales"

Photographe amateur, Gérard Christ aime concilier cette passion avec celle de la musique. Pour lui, l'appareil photo est avant tout le moyen d'entrer en contact avec les autres et de pouvoir découvrir leur univers. Il vit ces échanges intensément, comme un véritable régal.

Entrée libre



© Janice Szczypawka

2^e étape du parcours de création "Florès" par la Compagnie Kruk
Samedi 24 avril à 18h / Théâtre Maison d'Elsa

Tout le travail de création a été mis à mal par la crise sanitaire et "Florès" n'échappe pas à la règle. Son parcours de création ne s'étant pas déroulé comme prévu, le spectacle ne pourra pas être joué dans sa version finalisée les 24 et 25 avril 2021 comme programmé.

Néanmoins, la Compagnie Kruk proposera une maquette du spectacle (2^e étape du parcours de création) le samedi 24 avril 2021 à 18h, à l'issue d'un accueil d'une semaine en résidence au théâtre Maison d'Elsa. Indispensable au travail de création, cet accueil permettra à l'équipe artistique de développer le travail au plateau, d'aborder les dimensions techniques, mais aussi de confronter le travail en cours au public en sortie de résidence.

Pour rappel, Janice Szczypawka avait présenté la 1^{ère} étape du parcours de création de son spectacle à l'occasion d'une lecture le 19 juillet 2020 à l'invitation de la Compagnie du Jarnisy, dans le cadre des Dimanches d'été à Moncel initiés par la Ville de Jarny.

Florès sera programmé en octobre prochain pour deux dates, toujours en coréalisation avec la Compagnie du Jarnisy.

Gratuit sur réservation en mairie



© Anne-Lise Brahim

Spectacle chorégraphique par la Formation Nickel-Agency
Dimanche 23 mai à 15h / Théâtre Maison d'Elsa

Nickel-Agency est une formation professionnelle pour danseurs, chanteurs et comédiens, créée en septembre 2017 par l'Ecole de danse et de spectacle messine Nickel-School. Des élèves de la promotion 2020/2021 présenteront leur création chorégraphique, orchestrée par les co-directeurs, Elise Laconi et Nicolas Nivert.

Gratuit sur réservation en mairie

CULTURE

À L'INITIATIVE DE LA MÉDIATHÈQUE
03 82 33 11 41

En raison de la situation sanitaire, la programmation culturelle de la médiathèque pour le premier semestre vous sera communiquée dès que possible sur le portail de la médiathèque.

D'ores et déjà, vous pouvez noter les dates suivantes :

Exposition "Visages d'ailleurs"

Hall médiathèque, entrée libre

Du 2 au 31 mars : Exposition photographique de **Jean-Pierre ADAMI**.

Samedi 13 mars à 15h : Projection-rencontre avec le photographe (sur réservation).



Rencontre d'auteur

Vendredi 12 mars à 17h :

Rencontre avec **Élise Fischer**, romancière lorraine ayant reçu plusieurs prix.

Dédicace de son dernier livre *Marionnettes d'amour*, éditions Calmann-Lévy, 2020.



Concert - entrée libre

Samedi 19 juin à 15h :

Fête de la musique : concert d'**Aïssate Ba**, chanteuse franco-mauritanienne, auteure-compositrice-interprète.



Nouveau service à la médiathèque : le prêt d'instruments de musique

Un nouveau service de prêt d'instruments de musique sera proposé aux adhérents de la médiathèque à partir de janvier 2021 afin de répondre à l'évolution des pratiques musicales de la population. En effet, bien que les adhérents de la médiathèque empruntent de moins en moins de CD, les études démontrent que les Français écoutent de la musique tous les jours et que celle-ci est toujours classée première parmi les loisirs préférés des jeunes. Toutefois, avec le développement du numérique, du streaming et des smartphones, les pratiques culturelles musicales se sont profondément modifiées.

Par ailleurs, partant du constat qu'un quart des Français pratiquent un instrument et que l'école de musique de Jarny rencontre un vif succès, la médiathèque se donne pour nouvel objectif de faciliter l'accès à la pratique musicale amateur, et de réduire ainsi la fracture culturelle, en proposant au public un service de prêt d'instruments de musique sans coût supplémentaire d'adhésion à la médiathèque. Il sera donc désormais possible de venir à la médiathèque pour emprunter, en même temps que des livres, CD et DVD, les instruments de musique suivants : une guitare classique, une guitare folk, un ukulélé et un clavier. Ces instruments seront prêtés avec leurs accessoires dans un pack contenant un étui avec une méthode, un accordeur, un médiator et un livret avec les principaux accords. Le clavier et la guitare classique sont accompagnés d'un support.

Conditions de prêt

- Le prêt des instruments est réservé aux adhérents de la médiathèque de Jarny à partir de 18 ans. Les mineurs ne peuvent emprunter un instrument qu'accompagnés d'un adulte.
- Un seul prêt d'instrument par carte est possible à la fois.
- Le prêt est d'une durée de trois semaines, renouvelable deux fois, sauf si l'instrument est déjà réservé.

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : STAGE DE DÉCOUVERTE INSTRUMENTALE

Le stage de découverte instrumentale aura lieu du 26 au 30 avril 2021 à l'école municipale de musique de Jarny.

Ouvert à tous, mais surtout aux non musiciens, il accueille des jeunes âgés de 5 à 14 ans. Chaque jour de la semaine, de 9h à 12h, les stagiaires ont une séance d'éveil auditif et rythmique de 30 mn et 4 séances de 30 mn de découverte d'un instrument de musique en petit groupe (3 ou 4) avec un professeur.

Cela leur permet de voir, écouter, toucher, apprendre le fonctionnement, tester un ou plusieurs instruments et choisir ainsi celui qu'ils préfèrent parmi la trompette, le cor d'harmonie, le tuba, le trombone, le saxophone, la clarinette, la flûte traversière, la flûte à bec, la guitare, la guitare électrique, la mandoline, le violon, le violoncelle, le piano, la batterie ou la percussion.



ÇA S'EST PASSÉ À JARNY



Une parenthèse enchantée

Bertrand Causse et Christine Chareyron aiment la scène avec passion, un peu de folie et beaucoup d'envie. Cette passion folle, ils l'ont partagée avec le public le temps d'un après-midi ce dimanche 11 octobre 2020, à l'occasion de leur spectacle "Ne sifflez pas sur la pianiste !". Dans une période de crise sanitaire sur fond de confinement puis reconfinement où le spectacle vivant a beaucoup souffert, ce récital a été une véritable parenthèse enchantée offerte à tous, aux spectateurs comme aux artistes qui ne s'étaient pas produits depuis mars. Un pur bonheur !

Hommage à Samuel Paty

Le 20 octobre dernier, plusieurs centaines de personnes se sont retrouvées sur le parvis de la mairie pour rendre hommage à Samuel Paty, professeur assassiné quelques jours plus tôt par un terroriste. Le maire et les élus de Jarny ainsi que de tout le Jarnisy, des enseignants, des membres associatifs et des citoyens ont pris part à cet hommage solennel, empreint d'une profonde émotion. Après ce crime d'une grande cruauté, tous ont ainsi marqué leur soutien aux proches de l'enseignant ainsi qu'à toute la communauté éducative et témoigné de leur attachement aux valeurs républicaines et à la liberté d'expression.



LA VIE QUI VIENT, LA VIE QUI VA...

...suite Jarny Mag 34

NAISSANCES

L'HUILLIER Guliann 15/09/2020 • CILLUFFO Jiulianna 24/09/2020 • L'HERBIER COURMONT Mila 20/10/2020 • THOMAS Catalyna 21/10/2020 • SCHIED Emma 22/10/2020 • BRUDER Soanna 25/10/2020 • NICOT Alessio 25/10/2020 • DERULLE Zoé 26/10/2020 • CELESTE Soary 28/10/2020 • MARGUERITE Thalia 31/10/2020 • CéNé Emile 03/11/2020 • GIORGINI Aria 13/11/2020 • ZOLLER Ninho 18/11/2020-ZAPPA Lola 26/11/2020

MARIAGES

LARINI Damien et AMELINE Delphine 19/09/2020 • SIMONNET Stéphane et FLIPEAU Aurélie 26/09/2020 • DUHOUX Nicolas et GRAFF Céline 03/10/2020 • MENECHINELLO David et ABAUZIT Virginie 03/10/2020 • DULAC Dominique et STAWIKOWSKI Marie-Antoinette 17/10/2020 • POZZOLO Jordan et BORELLA Laurine 14/11/2020

DÉCÈS

COLOMBO Lina veuve COZZATELLI 17/09/2020 • BELHENNICHE Mohammed 20/09/2020 • BIENKOWSKA Stanislawe veuve JUNAK 03/10/2020 • MEI Marco 04/10/2020 • COSSIN Claude veuve LEBÈGUE 09/10/2020 • BOUDAILLE Anne-Marie veuve CHANÉ 10/10/2020 • BOURTON Marie-Christine veuve ADERNO 11/10/2020 • COYEN Gisèle veuve STEINKAMP 11/10/2020 • BALLARINI Elio 12/10/2020 • ARIÉS Jacques 17/10/2020 • BROUANT Norbert 23/10/2020 • GAUTIER Paulette veuve BOUTOUIL 24/10/2020 • JANAS Bernadette épouse SCHOENHERR 24/10/2020 • NICOLI Liliane veuve CALBEY 30/10/2020 • DABEL Michel 01/11/2020 • ANDRÉ Jean-Marie 18/11/2020 • LUDOVICO Olga veuve NINNI 18/11/2020 • HUMBERT Jeannine épouse GOTTI 18/11/2020 • PROSS Madeleine veuve ZANONCELLI 26/11/2020 • SCHLICK Madeleine veuve BELHENNICHE 24/11/2020 • HEDDEBAUT Paulette veuve SADANOWSKY 29/11/2020



Cliquez & Collectez



**Ensemble,
soutenons
le commerce
jarnysien !**

**Commandez en ligne ou
par téléphone auprès
de vos commerçants et
de vos restaurateurs et
récupérez ensuite
vos commandes.**

